

27 juin 2006

06.365

**Question Philippe Bauer et Manuela Surdez**

**Indentification visuelle des services de l'Etat**

Il y a environ deux ans, le Conseil d'Etat, en réponse à une question, informait le Grand Conseil que les publications, notes et autres lettres d'information des services, offices et départements porteraient toutes dans le coin supérieur gauche les armoiries de notre canton.

Pour quelles raisons la lettre d'information de l'office de la politique familiale et de l'égalité N° 4 de juin 2006 ne respecte-t-elle pas cette décision?

Pourquoi n'y a-t-il que deux personnages?

S'agit-il d'une modification, à notre sens regrettable, de la pratique?